

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	7 (1939-1942)
Heft:	1
Artikel:	Les combats de Gingins et la Faucille en octobre et décembre 1535
Autor:	Gilliard, Charles
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1002651

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES COMBATS DE GINGINS ET DE LA FAUCILLE EN OCTOBRE ET DÉCEMBRE 1535

PAR

Charles GILLIARD.

Menacée et bloquée par le Savoyard, abandonnée, en apparence tout au moins, par Berne, Genève était en bien mauvaise posture au cours de l'automne de l'année 1535. On sait que, de deux côtés, elle espéra recevoir du secours : des volontaires neuchâtelois et bernois, un officier français cherchèrent à lui amener du renfort. Mais les deux tentatives échouèrent, la première le 10 octobre à Gingins, la seconde le 14 décembre au bas de la Faucille.

Ces deux incidents sont connus depuis longtemps, le premier surtout, par des récits contemporains¹. Mais ces documents ont tous la même origine et sont dus à des auteurs genevois

¹ GABEREL, *Hist. de l'Eglise de Genève*, t. I, Pièces justificatives, p. 88 s. (récit fait, le 12 oct., en séance du Conseil, par les ambassadeurs bernois ; cf. E. A., t. IV 1 c, p. 569) ; — lettre de Sulpicius Haller à Bullinger, datée de Lenzbourg, le 21 novembre 1535 (Arch. d'Etat de Zurich, E II 441, f° 559 ; reproduite, avec de nombreuses variantes, dans les *Sabbata* de Kessler, *Mitt. zur vaterl. Gesch. St. Gallen*, t. VII-X, p. 427 s.) ; — V. ANSHELM, *Berner Chronik*, t. VI, p. 216 ss. ; — LILIENCRON, *Volkslieder der Deutschen*, t. IV, p. 126 ss. ; — FROMENT, *Actes et gestes merveilleux* (éd. de 1854), p. 191 ss. ; — Marie DENTIÈRE, *Guerre et délivrance de Genève* (M. D. G., t. XX, p. 369 ss.) ; — PIERREFLEUR (éd. Junod), p. 86 ; — ROSET, *Chroniques de Genève*, p. 204. — La chronique, plus tardive, de STUMPF, f° 597 de l'éd. de 1606, reproduit, à peu près, le texte de la lettre de Haller ; celle de STETTLER, t. II, p. 70, celui d'Anshelm. — Le seul récit savoyard imprimé nous semble être celui, assez sommaire, que l'on trouve dans les *Mémoires* de LAMBERT, M. H. P., *Scriptores*, t. I, col. 868. — Sur toute l'affaire, voir Ed. BAEHLER, *Au secours de Genève*, dans R. H. V., t. XXIII (1915), p. 173 ss. (trad. du *Berner Taschenbuch* 1905) et F. DE CRUE, *Délivrance de Genève*, dans le *Jahrbuch für schweiz. Geschichte*, t. XLI (1916), p. 249 s.

ou confédérés ; ils sont ainsi entachés de partialité. Nous en avons trouvé qui proviennent du côté savoyard¹ ; ils nous ont paru présenter assez d'intérêt pour que nous les publiions.

L'enrôlement de volontaires sous le commandement de Jaques Wildermuth, le verrier de Neuchâtel², ne passa pas inaperçu et leur marche sur Genève ne fut pas une surprise³. Dès les premiers jours d'octobre, les gens de Gex s'attendaient à les voir déboucher par les cols du Jura et ils demandaient du secours de tous côtés. Ils ne trouvaient pas toujours beaucoup d'empreusement, si l'on en juge par la lettre suivante que leur adressaient les syndics et bourgeois de Seyssel, le 3 octobre⁴ :

« Messieurs, Nous avons reçu votre lettre et voudrions bien vous donner les secours et services que pourrions. Mais, sans le commandement de notre prince et le vôtre, ne saurions bouger, combien qu'aurions grosse affection vous donner secours et faire service comme à nous-mêmes. Et si le porteur, qui est allé à Chambéry de votre part, repasse par ici, ferons ce qui nous sera commandé de la part de Monseigneur. Vous suppliant qu'il vous plaise nous mander par ce présent porteur plus à plain de vos nouvelles et nous avertir des affaires occurant. Car nous avons grosse volonté [de] vous aider de tout notre pouvoir, corps et biens, femmes et enfants... »

Le messager qui avait passé à Seyssel avait continué sa route sur Chambéry ; il y avait trouvé le châtelain de Gex, le frère du secrétaire ducal Pierre Perret.

¹ A. C. V., A b 16 (correspondance du duc de Savoie avec Lullin, gouverneur de Vaud) ; B u 5 (carton où se trouvent des lettres saisies lors de la conquête) ; Bibl. de Besançon, Ms. 1145 (correspondance de Léonard de Gruyères, ambassadeur de Charles-Quint en Suisse, que je citerai d'après la copie déposée à la Bibliothèque cantonale vaudoise, sous la cote F 268) ; Archives de Berne, Bâle et Zurich ; Archives de Turin ; Archives de Milan, Carteggio diplomatico (copies des A. F.).

² Il avait pris part aux campagnes d'Italie, où il est signalé en 1512 (GAGLIARDI, *Novara und Dijon*, p. 34 n. 1).

³ Lullin, le 8, se plaignait à Berne et demandait que l'on arrêtât les soldats qui se rassemblaient dans le Val de Travers (E. A., t. IV 1 c, p. 570, chiffre 2) ; cf. la réponse, assez verte, de Berne (A. C. B., Welsch-Miss.-Buch A, f° 356). — Les Genevois, de leur côté, attendaient le secours des Neuchâtelois pour la nuit du 5 au 6 (A. E. G., R. C., vol. 28, f° 133). — Voir encore, ci-dessous, la note additionnelle.

⁴ A. C. V., B u 5. J'ai rajeuni l'orthographe, de même que dans les pièces suivantes.

« Moi étant à Chambéry le jour de la St-François¹ » écrit le châtelain², « les gentilshommes et bourgeois de Gex me mandèrent un homme en diligence [pour me dire] que je me dusse retirer devers eux pour ce qu'ils avaient eu nouvelles certaines que la bande de Neuchâtel venait audit Gex par les montagnes de Bourgogne et que, au devant d'eux, devaient sortir et venir, jusques audit Gex, cinq cents hommes de Genève, avec leur pouvoir d'artillerie, pour nous saccager et brûler... »

Le châtelain fit tout son devoir :

« A la même heure, continue-t-il, je me partis dudit Chambéry en diligence et, moi étant ici³ avec le capitaine Lugrin⁴, que Dieu absolve, fîmes amas de gens jusques au nombre de 700 pour défendre la ville, si fût été de besoin... »

Ils alertèrent les seigneurs des environs et, entre autres ceux du Chablais. L'un d'eux leur répondait dans la nuit du 8 au 9 octobre⁵ :

« Mes gens sont arrivés tout à cette heure, qui est environ une heure après la minuit et m'ont dit comment ils ont trouvé M. de Montfort⁶ à Thonon, avec les capitaines et bourgeois de la ville ; et le dit M. de Montfort a reçu votre dernière lettre et, incontinent qu'ils l'ont eu vue en conseil, ils ont fait réponse à mon homme [lui disant] que incontinent il se dût départir pour s'en venir vers moi et qu'il me dît de leur part que je vous dusse écrire tout incontinent comment ils seront demain,

¹ Le 4 octobre.

² B. C. V., F 268, fo 31 s. (copie d'une lettre adressée, après le 14 décembre, par le châtelain Perret à son frère, alors envoyé par le duc en Suisse ; j'ai apporté quelques corrections au texte de la copie de Lausanne, d'après celle de Besançon).

³ A Gex, d'où la lettre est expédiée.

⁴ N. Pierre de Châtillon, fils de N. Aymé et de Louise de Bellegarde ; cette famille, de noblesse récente, venait d'acquérir des fiefs à Lugrin ; Châtillon est une maison forte près de ce village (FORAS, *Armorial de Savoie*, t. I, p. 391).

⁵ A. C. V., B u 5 (lettre de Jean de Villette à M. de Savigny, à Gex, datée d'Hermance, « ce ix^eme jour d'octobre, environ une heure après minuit » ; la signature est presque illisible. L'auteur est probablement le fils de Guigues de Villette et de Pernette de Naz (FORAS, t. V, p. 632) ; M. de Savigny est probablement Amédée de Menthon-Lornay, sr de Savigny du chef de sa femme (FORAS, t. III, p. 453).

⁶ François d'Allinges, seigneur de Montfort en Savoie, seigneur de Vuillerens, Colombier et Essert-Pittet dans le Pays de Vaud.

de bon matin, delà le lac, pour vous donner secours et que ils seront une bonne troupe, et aussi lui ont dit que M. de Coudrée¹ ou ledit M. de Montfort les conduiront... »

Les défenseurs de Gex, dont le nombre croissait, reçurent de Saint-Claude, dans la journée du 9, plusieurs avis leur annonçant que les Neuchâtelois, refoulés, gagnaient Saint-Cergue. Herminjard a déjà publié une de ces lettres²; en voici une autre³:

« Monsieur mon cousin, Je vous avertis que les luthériens ont pris le chemin par la montagne de St-Cergue pour passer devers vous par Bonmont ou par Vesancy⁴. Un nombre de nos gens, arquebusiers, les suivent de près et [nous] les avons telle-ment pressés, dès qu'ils entrèrent en cette terre, qu'ils n'y ont guère demeuré. Vous aurez, sur le tout, votre avis...⁵ »

L'auteur de la lettre ajoutait, en post-scriptum :

« Vous avertissant qu'ils ne sont point plus de cinq cents. »

Ainsi, bien et duement avertis, les Savoyards étaient prêts à recevoir l'ennemi⁶. Voici ce que raconte à ce sujet le châtelain de Gex, dont nous reprenons ici le récit :

« Le dimanche 10^{me} d'octobre, trois heures devant jour, [nous] eûmes un homme en diligence de M. de Rolle⁷, qui nous

¹ Pierre d'Allinges, seigneur de Coudrée, oncle de M. de Montfort.

² HERMINJARD, *Corr. des réformateurs*, t. ix, p. 454 s. L'original était aux Archives cantonales vaudoises, où je n'ai pu le retrouver.

³ A. C. V., B u 5 (lettre de P. de Châtillon à M. de Savigny, « capitaine de Gex », datée de St-Claude, le 9 oct.) — Comme P. de Châtillon (M. de Lugrin) fut tué dans le combat, il faut croire qu'il regagna Gex dans la journée.

⁴ Vesancy est un petit village, un peu au nord de Gex.

⁵ Cela signifie : vous aviserez.

⁶ Dans sa lettre, Sulp. Haller dit en effet que le tocsin avait sonné dans le Pays de Vaud et que les gens du Chablais, rassemblés, se trouvaient entre Nyon et Genève ; les officiers bernois se servirent de cet argument pour détourner les volontaires de leur projet. Dans une lettre du 12 au gouvernement bernois, le gouverneur d'Aigle lui annonçait qu'il avait envoyé des espions dans le Faucigny ; tout y était tranquille, mais en Chablais, le bailli avait ordonné que chacun s'équipât ; on pourrait avoir besoin d'eux sous peu (A. C. B., U. P., Vaud 1, Aigle n° 9). Enfin, dans une lettre du 16, le duc lui-même parle « du grand nombre de gens, nos sujets, que l'on a levés de par delà, à la protection du pays » (A. T., *Registri lettere della Corte* 1533-35, fo 383, minute d'une lettre à l'évêque de Verceil).

⁷ Amédée de Beaufort.

vint dire que ladite bande de Neuchâtel était assiégée de ceux du Pays de Vaud à St-Cergue et que ils ne se pouvaient avancer ni reculer ; par quoi, si [nous] voulions être à leur testament, que nous dussions avancer. Sur quoi, nous sortîmes de Gex, environ sept ou huit vingts¹ hommes paysans, sans liste², et allâmes celle part. Mais, nous étant à l'abbaye de Bonmont, [M. de Rolle] manda à ceux de nous qui étaient à cheval que nous dussions retirer vers lui à Genolier, où sa bande était descendue pour dîner, afin de nous ranger tous ensemble, ce que nous fîmes et laissâmes nosdits paysans de Gex audit Bonmont qui s'en vinrent pas à pas jusques à Gingins, là où ils rencontrèrent la bande de Neuchâtel, qui était en nombre de sept cents et se battirent si bien qu'il en demeura, audit rencontre, de cette terre 27 hommes et entre iceux ledit capitaine Lugrin, l'abbé Cuniet³, sergent de bande, et plusieurs autres bons compagnons. De ceux de Neuchâtel en demeura sur la place, que l'on ensevelit en trois creux, en l'un 35 hommes et une femme, en l'autre 25 et en l'autre 15. Et, cependant que nos gens se battaient, nous autres qui étions à cheval et étions allés trouver M. de Rolle, nous ralliâmes tous ensemble et de rechef leur donnâmes dessus, au bas des prairies dudit Gingins, où pareillement demeura de la bande du Pays de Vaud environ 30 hommes, entre lesquels fut mort le sire Jaques d'Aubonne⁴ et non autre à cheval. Monsieur d'Aruffens⁵ fut fait prisonnier. Quant aux ennemis, tant à la première pointe qu'à cette dernière, et aussi des blessés qui demeurèrent par la montagne, en furent plusieurs tués, de sorte qu'il ne s'en retourna, par compte fait, de sept

¹ C'est-à-dire : 140 ou 180. LAMBERT (*M. H. P.*, *loc. cit.*) donne un chiffre analogue : 200 h. ; il donne, pour les pertes des Suisses : 200 à 300 ; on a l'impression qu'il tient ces renseignements du châtelain de Gex.

² Cela signifie qu'il prit des gens du pays, sans s'astreindre à suivre un rôle quelconque.

³ On pourrait lire également : Guniet ou Cuinet.

⁴ La seigneurie d'Aubonne appartenait aux Gruyère, la coseigneurie aux Menthon. Il n'y a aucun Menthon qui, à cette date, porte ce prénom ou qui ait pu succomber à ce moment. Le personnage mentionné ici serait-il Jaques, frère de Jean II, comte de Gruyère ? HISELY (*M. D. R.*, t. xi) ne fait que le mentionner, dans un de ses tableaux généalogiques, sous le nom de Jacques de Monsalvens. Le cadet de la maison de Gruyère portait volontiers le nom d'Aubonne. Mais Jaques de Monsalvens paraît être mort plus tôt. — Voir encore, ci-dessous, la note additionnelle.

⁵ Le texte porte M. « Daillefan » et désigne Jean Mestral, Sr d'Aruffens, un des plus ardents parmi les chevaliers de la Cuiller. Il fut échangé contre un Genevois prisonnier des Savoyards (A. E. G., R. C., vol. 28, fo^r 139, 23 oct.).

cents qu'ils étaient, que 364. Et de nos gens, tant de la terre de Gex que du Pays de Vaud, tout nombré, n'en demeura que 57. »

Voici, d'autre part, comment, de son côté, l'ambassadeur savoyard Fontanel raconta l'incident aux députés à la diète fédérale réunis à Baden, le 20 octobre après dîner¹ :

« Récemment, leur dit-il, les Genevois avaient engagé un capitaine appelé Verrier, de Neuchâtel, avec 500 fantassins, sujets pour la plupart de Messieurs de Berne ; ces soldats étaient arrivés en un endroit, près de Gex, au pays de Savoie ; ils avaient demandé le passage et des vivres ; les gens du pays étaient là en armes et il avait été fait, entre les partie, un arrangement, en vertu duquel les dits Bernois (c. à d. les volontaires) ne devaient pas passer plus outre jusqu'à ce qu'on eût reçu une réponse du gouverneur du pays, réponse que l'on devait avoir dans les quatre heures. En attendant, les gens du pays, estimant les choses arrangées, s'étaient dispersés ; seuls quelque 200 hommes restaient groupés. Mais les Bernois (c. à d. : les volontaires), violant l'arrangement conclu, attaquèrent les gens du pays. Il y eut des morts de part et d'autre et la victoire est restée incertaine. Tandis qu'ils combattaient, arrivèrent le gouverneur de Vaud et les ambassadeurs bernois qui étaient venus pour rappeler les soldats ; ils mirent fin au tumulte. Puis, ils les ont reconduits en toute sécurité hors du pays de Savoie et ceux-ci sont rentrés chez eux. »

En face de ces récits, dont l'un provient d'un des combattants, mettons celui d'un magistrat bernois ; celui-ci n'avait pas pris part personnellement au combat ; il le raconte, de seconde main, un mois plus tard² :

« ... Comme ils (c'est-à-dire : les volontaires bernois et neu-châtelois) s'approchaient de Genève et n'avaient rien mangé depuis trois jours, un dimanche matin de bonne heure... comme, en descendant de la montagne, ils s'étaient engagés dans un chemin étroit, ils se trouvèrent au bas de celui-ci en face des ennemis, bien armés et équipés, au nombre de trois mille hommes répartis en deux corps. Leurs arquebusiers étaient postés

¹ A. F. (Copie jointe à la lettre de Panizono au duc de Milan, Lucerne, 2 nov.).

² Lettre de Sulp. Haller. J'exprime ici ma reconnaissance à M. A. Largiadèr, archiviste, à Zurich, qui m'a aidé à interpréter ce texte difficile.

derrière une forte haie verte ; les ennemis avaient aussi beaucoup de pierres dans leurs mains ; ils tirèrent sur eux et lancèrent ces pierres contre eux, bien persuadés que pas un ne leur échapperait.

Erhard Burger, qui commandait les arquebusiers bernois — il y en avait bien une centaine aussi — après que l'ennemi eut tiré contre eux et les eut manqués, conduisit ses jeunes gens le long de la haie, derrière celle-ci, pour pouvoir entrer en contact avec l'ennemi ; car les arquebuses de ces derniers étaient sans doute prêtes à tirer, mais bien peu de ceux-ci pouvaient tirer plus d'un coup. Les autres soldats passèrent au travers de la haie et ainsi on en vint aux prises, corps à corps.

Les volontaires trouvèrent leurs adversaires, en particulier les nobles qui étaient à pied et à cheval, en une posture si avantageuse et si supérieurement armés que l'on ne peut attribuer le succès des nôtres à personne, si ce n'est à Dieu seul ; c'est Lui seul qui a fait cela.

Nos gens ont donc foncé sur eux et ont gagné la partie. Ils en ont tué 440, d'après le compte qui fut fait de ceux qui sont restés sur le champ de bataille et, comme on en a trouvé d'autres, morts, en divers lieux, ils disent que, en tout, près de 600 des ennemis ont succombé. Ainsi, Dieu leur a donné la victoire. Ils ne les ont pas poursuivis bien longtemps, mais ils se sont rassemblés de nouveau, dans l'idée de continuer leur expédition sur Genève. Ils n'ont rien pris à l'ennemi, sinon qu'ils se sont emparés de leurs armes, car leurs propres arquebuses, leurs lances et leurs autres armes étaient presque toutes brisées...

De notre côté, nous n'avons perdu que 7 hommes, 2 garçons et une femme, dont deux hommes de Buren ainsi que la femme ; celle-ci, avant de succomber, avait abattu trois des ennemis... »

Maintenant que nous avons entendu les deux parties, que devons-nous penser de leurs affirmations ? Laissons de côté le récit de l'ambassadeur Fontanel, qui était renseigné très indirectement, et attachons-nous à celui du châtelain de Gex, qui est un témoin oculaire. Nous constatons qu'il ne diffère pas beaucoup des autres ; il les complète plutôt. Il vient confirmer celui de Froment, qui signale, lui aussi, la présence de M. de Lugrin¹, et, jusqu'à un certain point, celui de Marie Dentière qui parlait de trois combats successifs². Comme les auteurs

¹ FROMENT, p. 194.

² Marie DENTIÈRE, p. 370 ; de même les ambassadeurs bernois ; GABEREL, p. 89.

bernois¹, il indique parmi les morts une femme dont l'apparition sur le champ de bataille avait frappé les combattants.

Mais, dès qu'il s'agit du chiffre des pertes, les divergences s'accusent. Remarquons en premier lieu que le châtelain Perret ne parle pas d'ecclésiastiques qui auraient été tués²; car il ne faut pas en voir un dans cet « abbé » Cuniet; ce « sergent de bande » était sans doute le commandant de la jeunesse de Gex. Pour les soldats savoyards, il indique 57 tués, alors que nos autres sources en donnent beaucoup plus³. Si on l'en croyait, la troupe des Confédérés aurait perdu plus de 300 hommes, la moitié de son effectif, puisque de 700 qu'ils étaient, ils auraient été réduits à 364.

Relevons tout d'abord qu'ils n'étaient pas 700, mais un peu plus de 500 seulement, au dire des officiers savoyards eux-mêmes⁴. Remarquons aussi que le châtelain Perret ne dit pas nettement que le déchet soit dû uniquement au nombre des morts; il parle de « blessés qui demeurèrent par les montagnes ». On peut penser que les bandes helvétiques, qui manquaient toujours de cohésion, se décomposèrent en plusieurs groupes au lendemain du combat et des négociations qui suivirent et qui causèrent beaucoup de mécontentement dans leurs rangs. Rappelons-nous enfin que l'auteur de la lettre avait intérêt à grossir le chiffre des pertes de l'ennemi.

Reste un renseignement qui paraît précis : les trois fosses communes dans lesquelles on enterra 76 corps. Ce chiffre est

¹ ANSHELM, t. vi, p. 217 ; LILIENCRON, t. iv, p. 129 str. 12.

² C'est ce que font ANSHELM, *loc. cit.* ; FROMENT, p. 195 ; KESSLER, *Sabbata*, p. 434.

³ Le 11 octobre, on disait, au Conseil de Genève, que 376 Savoyards avaient succombé ; le lendemain, les ambassadeurs bernois parlaient de 120-200 (A. E. G., R. C., vol. 28, fo^o 135) ; ANSHELM et la chanson publiée par LILIENCRON avancent le chiffre de 500, FROMENT, celui de 2000. Inutile de dire que ces derniers chiffres sont notoirement exagérés.

⁴ D'après Sulp. Haller, ils n'auraient été que 415 ; ceux qui avaient pris part à l'expédition affirmaient que l'on en avait fait le compte et qu'on n'en avait trouvé ni un de plus ni un de moins. Les gens de St.-Claude déclaraient les avoir comptés et en avoir trouvé 553 (HERMIN-JARD, t. ix, p. 455). Dans sa lettre, citée plus haut, P. de Châtillon les estime à 500 à peine ; le même chiffre se retrouve dans la protestation de l'ambassadeur savoyard devant la Diète, voir ci-dessus, p. 8.

près du décuple de celui qu'indiquent nos autres sources¹. Il faut remarquer que le récit le plus proche de l'événement, celui que firent les ambassadeurs bernois devant le Conseil de Genève, le 12 octobre, affirme que beaucoup de gens étaient tombés d'un côté et de l'autre². Aurait-on employé ces mots s'il n'y avait eu que 7 ou 10 morts du côté suisse ?

On peut penser que, comme toujours, des deux parts on atténuait le chiffre de ses propres pertes pour grossir celles des adversaires. Il y eut, du côté helvétique, plus de tués que n'en disent les récits traditionnels, mais il y en eut moins que n'affirme le châtelain de Gex ; il y eut plus de pertes du côté savoyard que celui-ci n'en avoue, mais il y en eut moins que ne le racontent Bernois et Genevois. C'est Pierrefleur, le chroniqueur d'Orbe, qui paraît être le plus près de la vérité quand il dit : « ... il en demeura beaucoup et de bons personnages desdits Savoisiens ; et des autres en demeura peu »³.

Sur le résultat du combat de Gingins, il ne peut y avoir de doute : les Savoyards furent mis en déroute. Le châtelain de Gex ne l'avoue pas formellement, mais il ne le nie pas non plus ; il n'essaie pas de faire passer ce combat pour une victoire ; il évite d'en indiquer l'issue. L'ambassadeur savoyard, nous l'avons vu, déclare qu'il fut indécis⁴.

Ce fait d'armes occupa la diplomatie du temps. Comme on peut bien penser, le duc de Savoie protesta à Berne⁵ ; il se plaignit auprès des cantons catholiques et demanda leur interven-

¹ FROMENT, p. 195, et Marie DENTIÈRE, p. 370, donnent le chiffre de 7 ; ANSHELM et la chanson imprimée dans LILIENCRON, *loc. cit.*, donnent : 7 hommes, une femme et deux garçons. Une lettre du Conseil de Genève à celui de Berne, datée du 15 déc., parle, comme Marie Dentière, de deux prisonniers qui auraient été assassinés dans leur lit (Arch. de Bâle, Pol. n° 4, f° 49 (copie) ; cf. E. A., t. iv 1 c, p. 598).

² GABEREL, *loc. cit.*

³ PIERREFLEUR, p. 86. Dans sa lettre citée plus haut, p. 6 n. 6, le gouverneur d'Aigle dit que les gens de Gex avaient perdu 80 hommes, les volontaires tout autant.

⁴ « La vittoria e stata incerta », voir ci-dessus, p. 8.

⁵ Le 17 octobre, par la bouche de son secrétaire Fontanel (E. A., t. iv 1 c, p. 572) ; les 25 & 26, par l'intermédiaire de son ambassadeur⁶ le Sr d'Estavayer (*ibid.*, p. 579).

tion¹. De là, la nouvelle passa à Milan² et même plus loin. Le 31 octobre, l'ambassadeur impérial auprès des cantons la transmettait à Granvelle, d'après une source fribourgeoise ; sa lettre est perdue, malheureusement. Le 8 décembre, il en répétait l'essentiel dans une lettre à Charles-Quint lui-même³.

Et pourtant, le succès militaire remporté sur le champ de bataille par les soldats helvétiques avait été sans résultat. Les magistrats bernois les avaient obligés à rentrer dans leurs foyers ; Genève n'avait pas été délivrée. C'est alors qu'intervint François de Montbel, seigneur de Verey⁴.

* * *

« Depuis, voyant ces maudits mâtins de Genève qu'ils n'y pouvaient venir à leur attente — raconte notre châtelain — se sont donnés, comme l'on dit, au Roi, lui faisant entendre que la terre de Gex est dépendante dudit Genève, le priant de leur donner secours, ce qu'il a fait. Car il leur envoyait, par M. de Verey, cinq cents hommes de pied, qui toutefois ne purent venir à port, non plus que ceux de Neuchâtel, mais, sans coup férir, s'en retournèrent depuis Salenove à Lyon, en grande confusion. »

Cette première tentative, en effet, avait abouti à un échec ; le 15 ou le 16 novembre⁵, le baron de Salenove avait dispersé la petite troupe au moment où elle cherchait à traverser la rivière des Usses⁶.

¹ Le 20 octobre, par la bouche de Fontanel, A. F., (lettres de Panizono au duc de Milan du 23 oct. et du 2 nov. ; cette dernière était accompagnée du texte même de la note savoyarde ; voir ci-dessus, p. 8). Cf. *E. A.*, t. IV 1 c, p. 574 e, où il n'est question que de la communication faite aux députés de tous les cantons.

² Voir note précédente.

³ B. C. V., F 268, fo 1 ; le 9 déc., il le racontait encore, sommairement, au comte de Cifuentes, ambassadeur impérial à Rome (*ibid.*, fo 5).

⁴ F. DE CRUE a exposé magistralement les intrigues politiques qui avaient provoqué cette intervention (*J. H. S.*, t. XLI (1916), p. 251 ss.).

⁵ ROSET, p. 211, donne la date du 16 ; F. DE CRUE, p. 256, celle du 15. La première paraît bien être la bonne.

⁶ LAMBERT, *op. cit.*, col. 868 s. ; cet auteur affirme que le maréchal de Savoie (René de Challant) fit reconduire sur les terres du Roi les aventuriers lyonnais qui composaient la troupe de Verey. — Sur cette affaire nous n'avons que des allusions : Marie DENTIÈRE, p. 371 ; *E. A.*, t. IV 1 c, p. 590, chiffre 2 ; HERMINJARD, t. III, p. 371 n. 21 ; A. E. G., C. L. 3, fo 258 r^o (minute biffée d'une lettre à Porral, [28 déc. 1535]).

« Ce voyant, — continue le châtelain —, ledit de Verey leva de la bande du sieur Rance cinq cents chevaux... » Verey, en effet, ne s'était pas découragé ; il s'était assuré les services d'un condottiere italien, jadis au service de Venise¹, et qui avait, depuis, passé à celui de François I^{er}, Lorenzo da Cere, de la maison des Orsini², que l'on appelait familièrement Renzo, d'où, en français, la forme : Rance³.

Jusqu'ici, nous ne connaissions guère mieux cette aventure que la précédente⁴ ; les documents nouveaux dont nous disposons jettent sur elle quelque lumière.

Combien avait-il de soldats ? 500 chevaux, dit le châtelain Perret ; « quatre cents de ces cavaliers cuirassés, que les Français appellent des lanciers », écrit un autre informateur contemporain⁵ ; « deux cents chevau-légers et deux cents arquebusiers », écrit un troisième⁶ ; 80 hommes d'armes et 150 archers, d'après un ambassadeur vénitien⁷. Ces chiffres ne diffèrent guère, car les hommes d'armes étaient toujours accompagnés de valets, à cheval comme eux. Bref, une petite troupe montée, capable de se mouvoir rapidement et assez peu nombreuse pour espérer pouvoir passer inaperçue.

¹ GAGLIARDI, *op. cit.*, p. 103 ; WIRZ, *Quellen z. schw. Gesch.*, t. xvi, p. 79.

² A. F. (lettre de Panizono au gouverneur de Milan, Lucerne, 18 janv. 1536) ; A. E. G., C. L. 3, f° 258 r° : Sr Renze Ursin ; SEGRE, *Misc. di storia it.*, t. xxxix, p. 115.

³ C'est la forme employée par le châtelain de Gex. LAMBERT, *op. cit.*, col. 869, écrit : Rans (il y a *Raus*, mais c'est une faute d'impression) ; un secrétaire ducal écrit de même : Rans (A. T., Reg. lettere della Corte 1536-50, f° 10).

⁴ FROMENT, p. 201 s. et Marie DENTIÈRE, p. 372, sont très brefs à ce sujet ; de même ROSET, p. 216 s. et ANSHELM, t. vi, p. 221. La lettre de H. R. Naegeli, reproduite dans la *Chronique* de STETTLER, t. ii, p. 73 (cf. E. A., t. iv 1 c, p. 600, chiffre 3), est un peu moins sommaire, ainsi que le récit de PIERREFLEUR, p. 87 s.

⁵ Un membre du Conseil de Soleure qui avait passé à Gex quatre jours après et qui renseignait l'ambassadeur impérial (B. C. V., F 268, f° 20 ; cf. f° 25, ainsi que f° 157 du manuscrit de Besançon). Une lettre du duc à la cour impériale donne le même chiffre, soit environ 400 chevaux (A. T., Reg. lettere della Corte 1536-50, f° 10). C'est le chiffre que Verey lui-même donna au Conseil de Genève, le 17 déc. (A. E. G., R. C., vol. 28, f° 179 v°).

⁶ Un informateur fribourgeois (B. C. V., F 268, f° 27).

⁷ Le Vénitien Marco Giustiniano (*Relations des Ambassadeurs vénitiens*, t. i, p. 80).

Après avoir rassemblé dans la région de Tournus ces hommes, « qui étaient, sur ma foi, bien en ordre », assure le châtelain de Gex, Verey « les fit marcher depuis Lent¹, qui est en la Bresse, jusques ici, jour et nuit, sans débrider. Et vous promets que, le mardi 14 de ce mois de décembre, si n'en eussions été avertis par le cousin Philibert Faivre, d'Arbent², par lequel ils passèrent, ils nous venaient apprêter notre dîner. Mais nous leur fîmes ce qu'ils pensaient faire... »

L'avertissement du « cousin Faivre » n'était pas le seul qu'eussent reçu les gens de Gex. Dans tous les pays savoyards, l'on était inquiet ; on savait que Verey courait le pays ; partout on croyait le voir arriver. Ce 14 décembre précisément, un correspondant du châtelain Perret³, lui écrivait de Chambéry :

« ... Je vous avertis comment MM. du Conseil ont eu nouvelles que M. de Verey est à... par deçà Lyon avec 200 chevau-légers et deux cents arquebusiers et des piquiers et hallebardiers deux cents⁴ et s'en fut (?) secrètement en Dauphiné et ne sait-on par là où il doit passer et craignons que ne se jette par... contre Nantua ou Seyssel. Je vous récrivit dernièrement que si avez rien de dangereux à... serait bon de l'arrêter. Nous sommes après et le bailli de Montmeillan est en... pour mander deux milles arquebusiers au devant de lui. M. de Santellene (?) est en garnison à Les Echelles (?) avec cinq cents hommes que le pays a faits ; les guets et les espies sont par tout le pays et avons congé de tuer tout ce qui viendra, attendant le secours et vouloir de l'empereur, qui sera en bref. L'ont adoubé d'entour Chambéry⁵ et boute-t-on bon ordre ; les gentilshommes sont prêts s'ils passent par Chambéry ; ils seront reçus. M. de Verey a mandé à M. le maréchal qu'il l'irait prendre prisonnier, dont M. le maréchal l'attend atout⁶ le bailliage de Beaujolais. »

¹ Près de Bourg (PHILIPON, *Dictionnaire topographique de l'Ain*, p. 223).

² Près d'Oyonnax (*ibid.*, p. 13).

³ A. C. V., B u 5 (lettre adressée à « Mons^r le chatellain de Ges, mon très honnoré cusin... » et signée « A Chambery, le xiiii jors de desanbre po^r selluy qu'é vostre cussin qu'é Claude Ruffy »). L'orthographe est inimaginable et la langue très incorrecte, si bien que je ne suis pas sûr d'avoir tout compris ; plusieurs noms de lieux sont indéchiffrables.

⁴ Le correspondant exagère ; il n'y avait pas d'infanterie.

⁵ Cela signifie, si j'ai bien compris : On a fortifié les alentours de Chambéry.

⁶ C'est-à-dire : avec. Je ne suis, du reste, pas certain de l'interprétation de ce membre de phrase.

Galant homme, ce correspondant ajoute :

« Je ne vous récris autre fors [que] me recommande à tous, sans oublier la cousine... »

Ce même 14 décembre au matin, le gouverneur de Vaud Aymon de Genève-Lullin, recevait à Morges, où il séjournait, des avis plus précis et il écrivait aussitôt aux magistrats bernois¹ :

« Magnifiques et très puissants seigneurs,
... [Je] vous avertis que, tout à cette heure, ai avis que deux cents chevaux en armes et trois cents arquebusiers, nation de France, sont sur les frontières, prêts d'entrer demain à Genève. Je vous laisse penser quel profit en pourrez avoir pour la conséquence... »

Il ne manquait pas de leur dire que, n'ayant plus confiance en Berne,

« ceux de la cité de Genève ont cherché autre aide que la vôtre et... requis un bien grand prince pour le faire votre voisin... »

Il saisissait l'occasion de justifier les précautions militaires prises par son maître, tout en affirmant ses intentions pacifiques :

« Monseigneur ne veut conduire ses affaires avec vous par voie de guerre ; [il] m'avait commandé me retirer et les bandes qui étaient en garnison à Versoix, réservé quelque nombre mis à Gex et Gaillard et non à autre fin que pour obvier [que] ceux dudit Genève ne fassent brûler ce pays... laquelle retraite est fort mal à propos, attendu la venue desdits Français.

Mess^{rs}, après vous offrir le pouvoir de mon service, [je] prie à Dieu qu'il vous donne, Magnifiques et très puissants seigneurs, ce que désirez...

votre bien humble serviteur,
Lullin. »

Comme ceux de la Savoie, les gentilshommes du Pays de Vaud étaient alertés. A la nouvelle de l'approche des Français, le baron de La Sarra, Michel Mangerot, marcha avec ses gens²,

¹ A. C. B., U. P. Genf, Bd. 47 , n° 126.

² PIERREFLEUR, p. 87 s., qui paraît assez bien renseigné ; cf. B. C. V., F. 268, f° 20 (renseignements du conseiller soleurois).

400 hommes environ¹. Au débouché de la Faucille, près de Gex, il surprit Verey et son avant-garde ; harassés de leur longue trotte dans la neige et le froid, les cavaliers furent défait sans grand peine.

Voici le récit qu'il fait lui-même de cette affaire² :

« J'ai reçu tout à cette heure une lettre de votre part adressante à M^r le gouverneur de Vaud et à tous les gentilshommes qui sont par deçà et, quant au contenu d'icelle, l'ordre que voulez que nous mettions pour garder de passer M. de Verey. Monsieur, quant à cela nous n'en aurons pas grand'peine, car, ce jourd'hui, — dont je loue mon Créateur — nous avons défait ladite bande entièrement, là où sont morts 65 hommes de leur dite bande. Et le tout, sans perdre un homme ni sans en blesser un des nôtres. Et outre plus, avons des prisonniers en bien gros nombre. Par quoi, s'il vous plait, m'en manderez comme il vous plaira que je les fasse traiter... »

« ... De toute la bande, raconte de son côté le châtelain de Gex, ne s'en est sauvé que 75 chevaux, qui s'en retournèrent demi-tour, et sept chevaux qui entrèrent à Genève, desquels fut du nombre M. de Verey³, et le reste fut tué ou pris, desquels

¹ Lettre de H. R. Naegeli au Conseil de Berne (STETTLER, t. II, p. 73). Le magistrat bernois dit que Verey avait 400 lances, dont 50 furent engagées, tandis que les autres arrivèrent trop tard et repassèrent la montagne sans avoir combattu. Si l'on compte la lance à trois hommes, cela ferait 1200 h. pour la troupe de Verey, ce qui est plus de deux fois trop ; par contre, le chiffre de 50 lances pour les combattants, soit 150 hommes, correspond assez bien à la réalité. Voir ci-dessous, p. 17 n. 1. L'ambassadeur vénitien Giustiniano exagère aussi en disant que plus de 200 cavaliers avaient été faits prisonniers, dont 80 hommes de bien (*Relations...*, t. I, p. 82).

² A. T., Genève, catég. 12, pag. 2 (A. F., copie. Lettre de M. Lasalle à M. le maréchal de Savoie, datée de Gex, le 14 décembre 1535, à 11 h. du soir). — Il n'y a pas de doute que cette lettre ne soit du baron de La Sarra ; le nom de « Lasalle » est une erreur évidente du copiste. Je dois à M. Jacques Freymond la communication de cette lettre.

³ Sur l'arrivée de Verey à Genève, le Registre du Conseil est très sobre de renseignements ; il mentionne une séance, le 14 déc. après-midi, convoquée à ce propos (f° 177 v°) ; il note, le 17, que Verey et ses compagnons sont arrivés « nuds » et sans argent (f° 179). Par la lettre à Porral du 28 déc. déjà citée on apprend que Verey était entré à Genève, en compagnie du « guydon du seigr Renze » et que le combat avait eu lieu « sus Gex out sont esté prys et gens et chevauxx » (C. L. 3, f° 258 r°). Voir encore : ROSET, p. 217 ; PIERREFLEUR, p. 88 ; ANSHELM, t. VI, p. 221 (avec cinq chevaux seulement) ; Marie DENTIÈRE, p. 372 (avec 3 compagnons).

prisonniers vous mande les noms, tant des maîtres que [des] valets¹. Du nombre des morts, ne le saurais dire, vu qu'il en demeura beaucoup par les montagnes. Au plain, il en demeura environ soixante. Des chevaux il s'en gagna environ huit-vingts et gros butin que l'on estime à environ 60.000 écus... ² En ladite détrousse et batterie, il n'y demeura jamais homme de nos gens, ni blessé, réservé un qui reçut un coup d'arquebuse en la jambe, que fut un gros miracle dont en devons regrâcier Dieu. »

Dans son récit, le châtelain Perret est très sobre sur ce combat ; c'est qu'il n'y avait pas assisté, ce qui le fâchait fort, car son absence limitait son droit au butin, qui avait été réparti entre les combattants³.

« ... Dudit butin n'en puis participer grandement, dit-il, puisque l'on ne me voulut [laisser] sortir hors de la ville ni du château, et n'en eus rien à ma part, fort deux chevaux, desquels il en y a un joli turc et un autre de Mantoue, qui, [je] crois, seront bons ; mais ils sont tout foulés. J'ai un beau harnais. Le butin de la ville ne s'est jà point parti, par quoi ne sais qu'en aurai à ma part. »

La déroute des cavaliers français apparut d'abord comme un succès. Dès le lendemain, le bailli de Vaud, de Gex où il était venu, faisait convoquer en hâte les Etats ; il voulait battre le fer pendant qu'il était chaud et profiter de la menace qui pesait sur le pays, ainsi que de la victoire, pour obtenir le vote de subsides qui lui permettirent d'entretenir des soldats⁴.

¹ Cette liste comporte les noms de 22 hommes d'armes et de 28 archers ; les valets, dont les noms manquent dans la copie, étaient 32 ; total : 82 ; avec une soixante de tués et les 7 qui se sont échappés, cela fait 149, soit trois lances. Ces chiffres se retrouvent, à peu de choses près, dans une lettre, non datée, adressée par le duc à son agent à la cour impériale (A. T., Reg. lettere della Corte 1536-50, fo 10) : tués, environ 60 ; « pris passé cent, dont de tout le nombre n'en sont pu entrer que huit dans ledit Genève, et les autres se sont retirés, au nombre environ deux cents chevaux, à St-Claude ». L'informateur soleurois de Léonard de Gruyères donne : 73 prisonniers et 80 tués (B. C. V., F. 268, fo 20).

² Ce chiffre — qui paraît exagéré, car l'écu est une pièce d'or — s'explique en partie par ce fait que les cavaliers de Verez venaient de toucher un trimestre de leur solde ; de plus, on leur avait pris leurs chevaux qui étaient « beaux et bons » (B. C. V., F 268, fo 20 ; renseignements de l'informateur soleurois).

³ PIERREFLEUR, p. 88.

⁴ GILLIARD, Moudon, p. 668 ; *Conquête du Pays de Vaud*, p. 62.

Tout joyeux de cette défaite qui aggravait la situation de Genève, l'évêque de Lausanne en faisait parvenir la nouvelle à Fribourg¹.

La victoire avait mis entre les mains des Savoyards des armes et des chevaux, qui étaient un butin appréciable ; celui-ci avait été partagé entre les combattants. Elle leur avait livré des prisonniers dont on pourrait tirer des informations politiques et de fortes rançons. C'est sous cet aspect que le duc de Savoie envisagea tout d'abord la question. Le 21 décembre, de Turin, il écrivait à Lullin en réponse au rapport que celui-ci lui avait adressé² :

« ... Vous m'avez fait plaisir de m'écrire si à plain, trouvant très bon l'ordre qu'a été mis aux passages et qu'ayez retenu le nombre des gens dont faites mention. Quant aux prisonniers, vous aviserez de faire réduire au château de Gex les hommes d'armes avec quelque nombre de gentilshommes archers et plus apparents de leur bande, lesquels nous ordonnerez être examinés séparément et en due forme. Tant y a qu'il faudra les bien garder et députer à cet effet cent hommes qu'en auront la garde et charge, afin qu'ils n'échappent. A Chillon vous ferez mener et conduire ceux qui sont mes sujets, l'un de Jaillon et l'autre de Vercueil, ensemble le canonier avec Lacourt, maître d'hôtel de Verey et l'autre maître d'hôtel du lieutenant et [de] la compagnie du sieur Ranz, qui sont en nombre cinq³, et encore un ou deux des principaux hommes d'armes et archers qui peuvent savoir quelque chose des pratiques et démenées, mais que ce soit le plus dextrement et secrètement possible, de sorte que l'on ne s'en aperçoive. Et j'écris la lettre ci-enclose⁴ au capitaine de ladite forteresse de Chillon, [afin] que les recouvre et fasse dextrement examiner.

Touchant les autres archers, vous les disperserez, assavoir au seigneur du Châtelard⁵ jusques au nombre de six ou huit et

¹ HERMINJARD, t. III, p. 385 n. 15.

² A. C. V., A b 16, f° 175 (pièce non datée, mais dont la date est donnée par un billet annexé, f° 107, que nous donnons ci-dessous) ; cf. f° 105.

³ En effet, dans la liste donnée par le châtelain de Gex (B. C. V., F 268, f° 32), on lit, parmi les hommes d'armes, les noms de Bartholomé Tasque, de Vercueil, du canonnier du Roi et d'Antoine, maître d'hôtel du lieutenant ; parmi les archers, ceux de Francesco Jaillon et de Thomas de Lacourt.

⁴ Manque.

⁵ François de Gingins, seigneur de Divonne.

aux autres qui peuvent avoir maisons sûres pour les garder, comme vous aviserez. Des valets, s'il vous semble qu'on leur donne congé, qu'ainsi soit pourvu qu'on les voie¹ et fasse passer delà le Pas de la Cluse, afin qu'ils n'aient moyen ni volonté d'y retourner une autre fois. »

Puis, répondant sans doute aux instances de son représentant au Nord des Alpes, il promet de lui envoyer argent et renforts :

« Au demeurant, je vous envoie ce porteur avec argent et d'ailleurs a été commis un personnage suivant M. le maréchal, qui servira le trésor. Au regard des bandes italiennes, j'en ai dès aujourd'hui parlé aux capitaines pour les faire tenir prêts². Par quoi, vous aviserez d'écrire s'il sera requis de les mander. Et si vous avez besoin de gens davantage, outre les 400 hommes que le maréchal vous a envoyés, m'en advertissant l'on y pourvoira. »

Enfin, il songe à récompenser ceux qui l'ont si bien servi :

« D'ailleurs, j'ai ordonné le billet que verrez³ touchant les maisons et biens de Verez, que n'est en récompense des services que les y mentionnés m'ont fait durant ces troubles, mais il ne restera à tant. Et me déplaît que je n'aie présentement meilleur moyen pour le reconnaître comme ils méritent, ce que bien leur saurez remontrer plus à plain. Tant qu'il vous touche, je n'en dis rien, car vous le connaîtrez d'ailleurs par effet.

Reste que je vous prie [de] ne laisser pour ce de persévéérer, comme j'en ai ma confiance, donnant au surplus cœur aux autres qu'ils veuillent continuer à me faire service et non point abandonner les affaires, vu qu'ils⁴ touchent de si près mon honneur

¹ Je ne sais si ce mot signifie escorter ou interroger ; je pencherais pour la première interprétation.

² Nous sommes mal renseignés sur les préparatifs militaires du duc qui, faute de ressources financières, restèrent toujours insuffisants. Cf. GILLIARD, *Conquête du Pays de Vaud*, p. 55 n. 3, 63 ; R. H. V., t. XLVI (1938), p. 67 ss. Dans le cas particulier, ces promesses ne furent suivies d'aucun effet ; le châtelain de Gex écrivait au début de janvier 1536 (sa lettre ne porte pas de date dans la copie que nous possédons) : « ... N'avons eu aucunes nouvelles de Monseigneur, depuis la détrousse des Français, combien que souvent lui avons écrits, qu'est cause que lui mandons, tout à cette heure, un homme en diligence pour savoir son bon vouloir. Car, sans son aide, ne pouvons faire beaucoup, ni sans artillerie. » (B. C. V., F 268, fo 32).

³ Nous donnons ce billet un peu plus bas.

⁴ Affaire est un mot masculin au XVI^{me} siècle.

et d'eux¹, mes bons sujets, ensemble la conservation de mon état, joint les autres bons propos que saurez mieux tenir et remontrer. »

Voici le billet par lequel le duc promettait une récompense spéciale à ses meilleurs serviteurs² :

« Afin qu'on s'aperçoive mieux de notre intention touchant les maisons et biens de Verey³, nous voulons et entendons qu'ils soient à la disposition du baron de la Sarra, des seigneurs de Pomier⁴, de Savigny⁵, de Lornay⁶, et des autres que [vous] savez [qu'ils] nous ont fait plus de service, à les tenir durant leur vie. Et s'il était possible de trouver quelqu'un qui voulût en délivrer argent, tant pour eux que pour les compagnons qui, de même, ont fait du service, nous en serions très content, leur remontrant qu'il nous pèse grandement de ce que n'avons présentement moyen de leur faire le présent en deniers que chacun d'eux mériterait, mais que ne restera à tant, ains en aurons avec le temps meilleure souvenance, de manière qu'ils auront occasion s'en contenter. Déclarant, au surplus, que tel qui délivrera ledit argent tiendra lesdits maisons et biens sans jamais rien lâcher ni remettre que premièrement il ne soit duement remboursé ; de quoi on lui passera la sûreté en la meilleure forme qu'on le saura demander. Et quand à vous⁷, l'on y aura d'ailleurs tel égard, que vous vous en apercevrez... »

Tout en songeant à récompenser, au moins par des promesses, ceux qui l'avaient servi⁸, le duc n'était pas sans éprouver

¹ C'est-à-dire : et leur honneur.

² A. C. V., A b 16, fo 107.

³ François de Montbel, seigneur de Verey, était vassal du duc, ce qui autorisait celui-ci à confisquer ses biens. — Dans beaucoup des lettres que nous citons, le nom de son château est orthographié : Verel.

⁴ Claude de Seyturier, seigneur de Pomier sous Tréfort, près de Bourg (GUICHENON, *Hist de la Bresse*, 2^e part., p. 91 ; 3^e part., p. 367).

⁵ Voir ci-dessus, p. 5 n. 5.

⁶ Pierre de Menthon, seigneur de Lornay (FORAS, t. III, p. 452). — Nous ignorons la part que ces seigneurs avaient prise aux événements.

⁷ Aymon de Genève-Lullin, auquel le billet est adressé.

⁸ Dans un billet, non daté, mais qui est de la fin de décembre 1535, le duc s'informe auprès de Lullin du nombre des compagnons qui sont à Nyon, auxquels on doit 8 jours de solde ; Lullin les gardera en leur promettant de les dédommager ; le duc se procurera l'argent nécessaire et l'enverra sans délai (A. C. V., A b 16, fo 173). Dans sa lettre du 14 déc. (voir ci-dessus, p. 16) le baron de La Sarra disait déjà : « Monsieur, il me semble que... serait bon... que vous plaise mander au secrétaire Porta pour de l'argent pour bailler aux compagnons, ou autrement ne les sais plus comme les entretenir, vous assurant, Monsieur, que lesdits compagnons ont aussi bien servi Monseigneur que jamais (?) soldats servirent oncques prince... ».

quelque inquiétude au sujet du prince dont les prisonniers étaient les hommes.

« Bien eussé-je voulu, écrit-il à Lullin¹, que n'eussiez pas fait mention² de point de prince ni de quel côté Genève, prétendait-on, faisait venir gens ; et, dorénavant, leur baillant tel avis, comme il est requis, regardez de non venir à point de spécification. »

Mais l'affaire n'avait point passé inaperçue aux yeux du Roi, qui avait aussitôt protesté. Le 20 décembre, de Pagny, il adressait au maréchal de Savoie la lettre suivante³ :

« Monsieur de Challant,

J'ai entendu que Verey a dernièrement mené avec lui, en quelque entreprise qu'il avait, un nombre d'hommes d'armes et [d']archers de la compagnie du seigneur Rance, une partie desquels ont été depuis dévalisés et pris prisonniers. Et pour ce que je n'ai jamais rien entendu de cet affaire et que ne voudrais souffrir ni tolérer que audit Verey, qui est mon serviteur, eût été fait aucun tort, ni pareillement aux dessus-dits hommes d'armes et archers qui sont à ma solde, ni aussi que, sous ombre de cela, ils eussent fait quelque faute ou erreur, à cette cause et que j'ai su que vous avez entre vos mains quelque nombre desdits prisonniers, je vous ai bien voulu écrire la présente à ce que vous les me veuillez renvoyer pour en faire moi-même la justice et punition, telle que je verrai ils auront mérité et desservi.

Vous avise, Mr de Challant, qu'en toutes façons je les veux avoir. Et là où vous voudriez faire refus et difficulté de les moi rendre, entendez que je tiendrai cela pour ouverture de guerre et que sais tôt [ce] que je devrai faire après.

Prie Dieu, Mr de Challant, qu'Il vous ait en sa garde... »

Cela sonne comme un ultimatum. Le duc cependant ne paraît pas s'être ému. Nous ne possédons pas sa réponse ; il ressort de documents postérieurs⁴ qu'il offrit de rendre sans rançon

¹ Même billet du duc à Lullin.

² Allusion, semble-t-il, à la lettre de Lullin aux Bernois, citée ci-dessus.

³ B. C. V., F 268, fo 37 (copie qui paraît avoir passé de Fribourg à Lucerne, puis, des magistrats lucernois, entre les mains de l'ambassadeur impérial ; cf. *ibid.*, fo 38) — Pagny est sur la Saône, département de la Côte d'Or, arrondissement de Beaune.

⁴ SEGRE, p. 251 s.

les prisonniers qui appartenaient à la compagnie italienne — c'était le plus grand nombre¹ —, mais qu'il déclarait vouloir garder par devers lui ceux qui étaient ses sujets.

Il écrivait, en effet, au bailli de Vaud² :

« Tout à cette heure, j'ai reçu une lettre que le Roi écrit à mon cousin le comte de Challant, maréchal de Savoie, pour avoir les prisonniers. Sur quoi avons fait réponse et est expédient de faire bien traiter lesdits prisonniers, tant ceux qui sont rième mes officiers comme les autres qui sont entre les mains des gentilshommes à qui ils ont été remis. Et faudra les examiner sur ce que verrez par le mémoire que vous envoyons ci-enclos³.

Quant aux deux qui sont nos sujets, il les faudra tenir plus étroits et que, avec les autres trois dont vous avons écrit⁴, assavoir Lacourt, maître d'hôtel de Verey et le maître canonier, ils soient bien examinés, pour en tirer la vérité de tous cinq, et ceux ici⁵ l'on les fera examiner séparément. »

Le duc pensait donc qu'il suffirait de bien traiter les prisonniers pour apaiser François I^e et il songeait surtout à sa guerre contre Genève, car il continue en disant :

« Au demeurant, serait bien requis de tenir un nombre de compagnons pour garder ceux de Genève de faire leurs courreries, pour aussi ratteindre le galant qui est dans la ville, s'il est possible... »

Peu de jours après, il écrivait encore à Lullin⁶ sur le même ton :

¹ D'après la liste donnée par le châtelain de Gex, ces hommes d'armes sont de Plaisance, de Modène, de Parme, de Tortone, de Bassano, de Crémone, de Vicence, de Vérone, de Codogno, etc.

² A. C. V., A b 16, fo 133 (billet du duc à Lullin, non daté) ; SEGRE, p. 116 n. 3.

³ Cette pièce est perdue.

⁴ Voir ci-dessus, lettre du 21 déc. D'après cette lettre, il semblait que Lacourt fût le maître d'hôtel de Verey ; si cela est, le compte n'est plus juste ; il faut donc lire : le maître d'hôtel *du lieutenant*, dont il n'est plus question ici. Si non, il faudrait comprendre, dans les deux textes : Lacourt *et* le maître d'hôtel de Verey, mais alors le compte ne serait plus juste la première fois.

⁵ C'est-à-dire : Ceux-ci.

⁶ A. C. V., A b 16, fo 147 (billet du duc à Lullin, non daté). Cette lettre est postérieure à celle citée à la note 2 ; celle-ci est elle-même postérieure au moment où le duc a appris l'intervention du Roi ; or il la connaît le 25 déc. et en informait le gouverneur de Milan (A. T., Reg. lettere della Corte 1533-35, fos 393 & 394). La première lettre est donc du 25 au plus tôt ; la seconde, des tout derniers jours de décembre.

« ... Tant qu'il touche les prisonniers, puisque vous ne les avez [pas] fait conduire à Chillon, qu'avez à les faire réduire au château de Gex et, là, les faire bien traiter, sans oublier de les faire bien dextrement et secrètement examiner, mais que ce soit séparément et un par un. Quant aux archers gentilshommes, vous les disperserez selon que verrez et que vous ai, çà devant, écrit, ... ainsi que vous aviserez avec le baron de La Sarra, S^{rs} de Pomier [et] de Savigny, auxquels vous communiquerez le tout...

Touchant la rançon desdits hommes d'armes et archers, vous avez à leur ¹ dire de ma part, nommément audit baron de La Sarra, qui met des difficultés, comme l'on fera toute possibilité de retirer un quartier de leur solde à cet effet ². Sinon, et en cas qu'on ne puisse tirer ladite solde, j'y pourvoirai d'ailleurs moi-même, outre ce dont vous ai, çà-devant, mandé... concernant les maison et biens de Verey, de sorte qu'ils auront occasion se contenter. Voulant résolument que... l'on fasse desdits prisonniers selon que je vous écrirai, pour le bien et adresse des affaires, sans contradiction quelconque, afin que ce que j'ai promis ³ ait lieu et soit observé.

Au demeurant, puisque vous avez deux cents hommes davantage ⁴, à ce que m'écrivez, vous pouvez faire tant meilleure garde pour obvier aux sorties et courreries de ceux de Genève, vu que du côté d'où ludit Verey et sa bande sont dernièrement descendus n'est rien à craindre, ainsi qu'est à présumer par le double de lettre qu'on a écrit au maréchal de Savoie, dont vous envoie le double ci-enclos ⁵, ensemble de la réponse, et moins en l'endroit des Ligues, attendu le bon ordre que y avez donné et que n'en avez que bonnes nouvelles, comme vous m'écrivîtes dernièrement.

Reste une chose que, aux ⁶ sorties et courreries que font ordinairement lesdits de Genève, qui pourrait se saisir dudit Verey, serait un chef d'oeuvre. Vous priant y tenir la main par toutes voies possibles, car ce serait merveilleusement gros plaisir.»

Nous ignorons quelle était la lettre qui avait ainsi rassuré le pauvre duc et nous avons peine à comprendre les illusions

¹ Il s'agit ici des seigneurs nommés plus haut, qui s'indignaient à la pensée que les prisonniers pussent être rendus sans rançon.

² Voir p. 17n.2.

³ Au Roi.

⁴ Le duc veut-il dire que Lullin a 200 h. *de plus ou qu'il a deux cents hommes ou plus ? Je ne sais.*

⁵ Ces pièces ont disparu.

⁶ Il faut comprendre : ... à l'occasion des sorties... si quelqu'un pouvait se saisir de Verey,... ce serait un chef d'œuvre.

dont il était la victime. Dans les derniers jours de décembre 1535, date où il rédigeait ce message, les Bernois étaient déjà résolus à marcher au secours de Genève¹ et François I^{er} décidé à s'emparer de la Savoie².

Comme le combat de Gingins, la déroute de Verey avait inquiété la diplomatie européenne ; le gouverneur de Milan³, l'Empereur⁴ en avaient été avertis. Le premier n'avait pas pris l'affaire au tragique⁵. Léonard de Gruyères, l'ambassadeur impérial auprès des cantons, était moins optimiste : « L'on tient, par deçà, que la guerre soit ouverte en Savoie », écrivait-il le 27 décembre⁶, à une date où il ignorait encore l'intervention du Roi⁷.

Malgré cela, et quoiqu'il n'eût pas reçu confirmation des nouvelles inquiétantes qui avaient circulé⁸, il restait inquiet⁹.

¹ GILLIARD, *Conquête du Pays de Vaud*, p. 61.

² M. DU BELLAY, *Mémoires*, t. II. p. 302 ; Jacques FREYMOND, *La politique de François I^{er} à l'égard de la Savoie*, (Lausanne, 1939,) p. 123 ss.

³ Le 18 déc., il avait déjà reçu un premier avis du duc (B. C. V., F 268, fo²⁴ ; lettre d'Antonio de Leyva à L. de Gruyères, de ce jour) ; le 25, le duc l'avisait de la demande de François I^{er} (A. T., Reg. lettere della Corte 1533-35, fo^s 393 et 394). Il fut informé également par une lettre de Panizono, qui est perdue, mais à laquelle celui-ci fait allusion dans sa lettre du 18 janv. 1536 (A. F.) et L. de Gruyères dans la sienne du 5 janv. (B. C. V., F 268, fo²⁵) ; cette lettre était du 27 déc. au plus tôt, car c'est ce jour seulement que Gruyères eut connaissance de l'incident et l'annonça au secrétaire Perrenin, avec mission d'en aviser Granvelle (ms. de Besançon 1145, fo¹⁵⁷).

⁴ Il le fut par le message signalé dans la note précédente et par la cour de Turin, semble-t-il ; il le savait le 3 janv. 1536 ; voir sa lettre de ce jour à L. de Gruyères (B. C. V., F 268, fo⁵¹).

⁵ B. C. V., F 268, fo²⁴ ad fin. (lettre citée n. 3).

⁶ Lettre de L. de Gruyères au secrétaire Perrenin citée n. 3.

⁷ Il ne le sut que le 12 janvier ; cette nouvelle fit l'objet d'une seconde lettre qu'il joignit à celle qu'il avait écrite la veille à Granvelle (B. C. V., F 268, fo³⁸).

⁸ Toutes les lettres de l'époque parlent de milliers d'hommes qui auraient suivi les traces de Verey, de l'avance des troupes françaises, de l'approche des Lansquenets du comte de Fürstemberg, etc. ; voir en particulier : B. C. V., F 268, fo²⁷ ; A. T., Reg. lettere della Corte 1536-50, fo¹⁰ s. Le 5 janv., L. de Gruyères écrit au gouverneur de Milan qu'il n'a rien entendu dire qui confirme ces nouvelles (*ibid.*, fo²⁵) ; cf. fo²⁹ (lettre du même au col. Bat. de Insula, Sursee, 7 janvier).

⁹ « *plures tamen existimant... regem christianissimum non quieturum* » (*ibid.*, fo²² ; lettre du même à Steph. de Insula, Sursee, 6 janvier) ; « *in Sabaudia omnia sunt admodum turbulentia et tumultuosa;* » (*ibid.*, fo³⁰ ; lettre du même à Ennio Filonardi, évêque de Veroli, même date).

Et il avait raison. Le roi de France était bien résolu à ne pas laisser échapper une aussi bonne occasion. Il avait commencé par endormir l'attention de son oncle en lui laissant croire qu'il accepterait sa réponse¹. Brusquement, dès la seconde moitié de janvier, dès que l'attaque bernoise se fut dessinée, il avait élevé la voix.

Le duc eut beau libérer alors les prisonniers et les renvoyer sans rançon²; c'était trop tard. Déjà le malheur fondait sur lui, malgré l'intervention de Charles-Quint³, qui était à Naples, trop lent et trop loin pour venir à son secours.

Le mois de février 1536 n'était pas terminé que le duc de Savoie était dépouillé de tous les états qu'il avait possédé au Nord des Alpes.

NOTE ADDITIONNELLE.

Quelles répercussions l'arrivée des Neuchâtelois et le combat de Gingins eurent-ils dans la région de la Côte ? Nous aurions voulu le savoir.

Nous n'avons rien trouvé à Morges où le Manual du Conseil est muet et où les comptes manquent. A Nyon, les comptes donnent deux indications très sommaires : deux hommes furent envoyés aux nouvelles *quando Elemanni* (sic) *venire volebant per sanctum Cricum* (A 6, fo 33) ; à un moment qui n'est pas indiqué, un homme fut envoyé *pro sennificando* (sic) *milites* (*ibid.*, fo 21).

A Aubonne, nous avons fait plus ample récolte.

¹ Nous sommes très mal renseignés sur l'activité de François I^{er} pendant ces jours-là.

² Le 17 janvier, Lullin assurait aux Bernois que les prisonniers avaient été libérés (*R. H. V.*, t. XLVI (1938), p. 67) ; le 25, un informateur le confirmait, de Gex (*ibid.*, p. 71) ; de même Panizono (A. F. ; lettre de ce jour au gouverneur de Milan) ; l'ambassadeur vénitien affirme que le duc s'excusa de ne pouvoir rendre les chevaux qui avaient été dispersés (*Relations*, t. I, p. 82) ; cf. SEGRE, p. 251 s. Nous ne savons à quelle date les prisonniers furent libérés.

³ Il l'annonçait, le 3 janvier, à L. de Gruyères (B. C. V., F 268, fo 51) ; il en chargeait le 23 son ambassadeur en France (WEISS, *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. II, p. 429 s.).

Le samedi 2 octobre, le Conseil reçut une lettre du bailli de Vaud *de armigeris de Novo Castro* ; il est probable qu'elle ordonnait des mesures militaires, car le Manual du Conseil nous dit (f° 47) qu'on y obéit et que l'on convoqua le Conseil général. Celui-ci désigna comme capitaine le châtelain d'Aubonne, N. André Ferlin. On fit fermer les portes ; un conseiller se rendit à Rolle, un autre à Morges *pro occurrentibus Gebennis*. Les comptes nous apprennent (f° 62 & 63) que, le dimanche 3, des messagers furent expédiés dans la baronie, sans doute pour y convoquer les soldats, car, le 4, on fit les « montres ».

Le samedi 9, un conseiller alla à Nyon porter une lettre *pro armigeris* ; il soupa à son retour, ainsi que le capitaine, aux frais de la communauté. Il en fut de même, le dimanche 10, lorsque le capitaine revint de Trélex avec quelques hommes ; la modestie de l'écot nous fait penser que ceux-ci n'étaient pas bien nombreux. Rien ne nous dit qu'ils eussent assisté au combat.

Le lendemain, souper d'un ecclésiastique, du bâtard de Gruyère et du barbier qui avaient été envoyés à Nyon *pro habendo nova* ; on fabrique des boulets de plomb, ce qui montre quelque inquiétude. Le bâtard de Gruyère ici mentionné est sans doute Jean, fils du comte Jean II (HISELY, *M. D. R.*, t. XI, p. 342). L'absence de toute autre indication nous porte à croire que le sire d'Aubonne qui fut tué à Gingins n'appartenait ni à la famille des seigneurs ni à celle des coseigneurs de ce lieu.

Le calme cependant ne se rétablissait pas. Le jeudi 14, une lettre du bailli de Vaud ordonnait que l'on conduisît les soldats de la baronie au Sacconex ; ce que l'on ne fit pas, ajoute le comptable. Le compte porte la dépense du messager du bailli, venu de Nyon, et celle de quatre autres messagers envoyés dans la baronie. Le lendemain cependant, on fit l'élection de ceux qui, le cas échéant, devraient aller à la guerre ; le capitaine dîna à la suite de cette cérémonie ; puis deux conseillers se rendirent à Nyon auprès du bailli pour lui demander *si ceteri ex patria intererant cum ipso an non*. Nous avons là l'explication du refus de marcher des gens d'Aubonne, le 14 : ils ne voulaient pas être seuls à le faire.

Quelle réponse rapportèrent les deux conseillers ? Nous ne le savons. Le fait est que, le lendemain, 16 oct., ils écrivirent au

comte, leur seigneur, *pro occurrentibus civitatis Gebennarum*, en lui faisant tenir une copie de la lettre du bailli. Quant au capitaine, il se rendit aux nouvelles à Lausanne avec un conseiller. Le jeudi suivant encore, 20 oct., le curé de Bière, qui paraît avoir résidé à Aubonne, revenait de Versoix et apportait des nouvelles ; ce fut l'occasion d'un dîner aux frais de la commune, puis d'un souper, où nous retrouvons le bâtard de Gruyère et où l'on parla des événements. Un autre bâtard de Gruyère, N. Guillaume d'Aigremont (HISELY, p. 553) séjournait alors à Aubonne. Mais, à cette date, s'agissait-il encore de la même affaire ?
